



**PRÉFET  
DES LANDES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **AVIS D'ALERTE MÉTÉO**

à Mont-de-Marsan, le 26 septembre 2024

S.I.D.P.C.

N° téléphone standard préfecture : 05.58.06.58.06

### **VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE JAUNE SPEZF (enjeu de sécurité) pour le phénomène « Pluie Inondation »**

#### **Destinataires :**

- tous les maires des communes du département
- SIDPC, DDPN 40, ONF, SDIS 40, CMIR SO, SMGBL, SMLL, Landes attractivité, CD40, Sous-Préfecture DAX, BESR, BREC, DDTM 40, DDETSPP 40, ENEDIS, SNCF COGC, ARS 40 et 33, DREAL 40, DMD/BA 118, DSDEN40, OFB, GGD 40, EMZD, LA POSTE, DRAC, GESTIONNAIRES AUTOROUTES A63 et A65, STANDARD PREF 40, Capitainerie Capbreton et Port Bayonne

La préfecture des Landes vous informe que le département, au vu des informations transmises par Météo France et conformément au plan d'alerte météorologique est placé en état de **VIGILANCE JAUNE à enjeux de sécurité** pour le phénomène **PLUIE – INONDATION** pour l'ensemble des communes du département.

**Période : jeudi 26 septembre 2024 à compter de 08h00 et jusqu'à 17h00**

#### **Commentaire :**

Une perturbation fortement pluvieuse a abordé notre région au cours de la nuit de mercredi à jeudi avec d'ores et déjà des cumuls significatifs, souvent compris entre 15 et 30 mm. Des pluies durables, d'intensité le plus souvent modérée, perdurent jusqu'en milieu d'après-midi sur le département des Landes. Ainsi, sur l'ensemble de l'épisode, on attend des cumuls atteignant généralement 30 à 50 mm. Sur un axe allant de Gironde-Landes au Limousin, des cumuls de 50 à 60 mm sont possibles localement.

#### **Consignes de comportement :**

- Je me tiens informé auprès des autorités
- Je m'éloigne des cours d'eau et des points bas, je rejoins un point haut ou je m'abrite à l'étage
- Je ne m'engage pas sur une route immergée, même partiellement
- J'évite de me déplacer
- Je surveille la montée des eaux
- Je ne descends pas dans les sous-sols
- Je mets mes biens hors d'eau et je localise mon kit d'urgence

**Il est demandé aux maires d'appliquer les consignes du plan départemental météo.**

**Il vous est demandé d'informer la préfecture des Landes de toute situation particulière en lien avec cet épisode météorologique.**

Pour la préfète et par délégation,  
le directeur de cabinet

Cyrille LEFEUVRE